



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 2 mars 2023

Résolution de Mme Gaëlle Kovaliv du 13 décembre 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Johann Dupuis et consorts : « Le Grand-Pont doit rester un axe fort pour les transports publics urbains et la mobilité douce »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 13 décembre 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Johann Dupuis et consorts « Le Grand-Pont doit rester un axe fort pour les transports publics urbains et la mobilité douce », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Gaëlle Kovaliv :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'autorise la circulation sur le Grand-Pont qu'à la mobilité douce et aux transports publics et entreprenne toutes les étapes de travail nécessaires à la requalification de l'axe Chauderon-St-François vers un axe fort de transport public urbain attractif pour la population lausannoise dans les meilleurs délais. »

Réponse de la Municipalité

Le tramway lausannois constitue une pièce maîtresse des Axes Forts de Transports Publics du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Avec des cadences toutes les 6 minutes, une capacité de 300 voyageuses et voyageurs par rame, il permettra de transporter quelque 13 millions de voyageuses et voyageurs par an entre Renens et Lausanne à l'horizon 2026.

Les travaux ont pu être lancés en août 2021, à l'exception de ceux concernant le dernier tronçon « rue de la Vigie - place de l'Europe », qui faisait encore l'objet d'oppositions et remettait en question la date prévisionnelle de la mise en exploitation du tram. Après plusieurs mois d'échanges constructifs, la Municipalité et les Tf ont réussi, avec l'aide du Canton, à conclure un accord avec les milieux commerçants et les actrices et acteurs économiques locaux pour lever ces oppositions.

Ainsi, conformément aux engagements pris avec les milieux commerçants et les actrices et acteurs économiques locaux, la Municipalité a décidé de rouvrir **temporairement** le Grand-

Pont à tous les modes de transports jusqu'à la mise en service du tram. Cet accord permettra notamment :

- d'offrir à quelque 13 millions de voyageuses et voyageurs un mode de déplacement fiable, rapide, confortable et durable entre Renens et Lausanne à l'horizon 2026 en respectant le planning initial ;
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la mobilité, conformément au Plan climat de la Ville de Lausanne.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod





Le secrétaire
Simon Affolter

